



Confédération Générale
Du Travail

Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

SECTION FEDERALE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX DES
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20

Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

COMMUNIQUE

TOUS EN GREVE LE 15 DECEMBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE DECRET SUR L'EVALUATION DES ENSEIGNANTS

La loi Censi, a rompu tout lien contractuel avec l'établissement dans lequel exercent les maîtres de l'enseignement privé pour les placer, par contrat de droit public, sous l'unique autorité du ministère de l'Education Nationale.

Or, aujourd'hui le projet de décret sur l'évaluation des enseignants est une véritable provocation. Le chef d'établissement, non fonctionnaire et de surcroît sous droit canon (nommé par l'évêque) dans l'enseignement catholique, serait leur unique autorité de contrôle en cumulant à la fois l'attribution de la notation administrative et l'évaluation pédagogique. Il détiendrait donc un pouvoir exorbitant sur un maître de droit public.

C'est inacceptable ! Les enseignants avec Force Ouvrière n'acceptent pas.

Jusqu'à ce jour l'inspecteur de l'Education Nationale est le seul habilité pour inspecter les compétences disciplinaires et pédagogiques des enseignants. Supprimer cette fonction c'est supprimer toute inspection objective.

Qu'en sera-t-il pour un enseignant du privé s'il ne veut pas accompagner les élèves à l'office religieux, s'il ne veut pas participer à la pastorale, s'il respecte les programmes officiels en sciences dont certains chapitres ne sont pas en adéquation avec les convictions religieuses de la direction ou des parents ?

Les maîtres ne veulent pas non plus d'un entretien professionnel pour décider de l'avancement d'échelon qui relève des commissions consultatives mixtes. Préparé par une autocritique (dite autoévaluation), culpabilisante et dégradante, il reposerait sur des critères à géométrie variable et subjectifs selon l'engagement du maître dans la mise en application du projet d'établissement.

Ce mode d'évaluation déjà en cours dans d'autres secteurs nous montre l'exercice de pressions insupportables quand l'implication n'est pas jugée à la hauteur des attentes fixées par la direction.

Ne s'agit-il pas aussi de dresser les enseignants les uns contre les autres ?

Les maîtres sont attachés au principe républicain de la laïcité.

Ce que veulent les maîtres, c'est la satisfaction de leurs revendications pour pouvoir enseigner dans le cadre des programmes nationaux, pour préparer leurs élèves à des diplômes nationaux en toute indépendance pédagogique. La seule légitimité d'évaluation est détenue par l'inspecteur de la discipline représentant la seule autorité.

Ce que veulent les maîtres, ce sont de bonnes conditions de travail qui passent entre autres par l'arrêt des suppressions de postes.

Ce que veulent les maîtres, c'est une augmentation de salaire comme signe aussi de reconnaissance de leur engagement professionnel.

Force Ouvrière exige que ce projet soit retiré et que s'arrêtent les suppressions de postes.

La section fédérale FNEC FP FO de l'enseignement privé appelle tous ses syndicats à faire signer la pétition et à organiser la mobilisation avec les unions départementales pour préparer dans un premier temps la grève du 15 décembre.

Montreuil, le 1^o décembre 2011